



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SAÔNE-ET-LOIRE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°71-2019-141

PUBLIÉ LE 15 OCTOBRE 2019

# Sommaire

## **DDT 71**

71-2019-10-15-002 - arrêté portant subdélégation de signature du DDT aux chefs de service (4 pages)

Page 3

DDT 71

71-2019-10-15-002

arrêté portant subdélégation de signature du DDT aux  
chefs de service

## PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES

Direction  
Mission Juridique

Le préfet de Saône-et-Loire,  
chevalier de la Légion d'honneur,  
chevalier de l'ordre national du Mérite

### **ARRÊTÉ** **portant subdélégation de signature** **relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué**

**Vu** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

**Vu** la convention de délégation de gestion du 15 février 2011 entre la direction départementale des territoires de Saône-et-Loire et la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Bourgogne et ses différents avenants.

**Vu** l'arrêté n° 71-2019-10-09-002 du 09 octobre 2019 du préfet du département de Saône-et-Loire, donnant délégation de signature à M. Jean-Pierre GORON, directeur départemental des territoires de Saône-et-Loire, pour gérer les crédits du fonds de prévention des risques naturels majeurs (ex « fonds Barnier ») et procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État imputées sur les titres 2, 3, 5 et 6 des budgets opérationnels de programme suivants :

- Budget opérationnel de programme central « paysages, eau et biodiversité », n° 113,
- Budget opérationnel de programme régional « paysages, eau et biodiversité », n° 113,
- Budget opérationnel de programme central « urbanisme, territoire et amélioration de l'habitat », n° 135,
- Budget opérationnel de programme régional « urbanisme, territoire et amélioration de l'habitat », n° 135,
- Budget opérationnel de programme central « forêt », n° 149,
- Budget opérationnel de programme central « agriculture », n° 154,
- Budget opérationnel de programme central « information géographique et cartographique », n° 159,
- Budget opérationnel de programme central « prévention des risques », n° 181,
- Budget opérationnel de programme régional « prévention des risques », n° 181,
- Budget opérationnel de programme central « recherche dans le domaine de l'énergie, du développement et de l'aménagement durables », n° 190,
- Budget opérationnel de programme central « infrastructures et services de transport », n° 203,

- Budget opérationnel de programme central « sécurité et qualité sanitaire de l'alimentation », n° 206,
- Budget opérationnel de programme régional « sécurité et qualité sanitaire de l'alimentation », n° 206,
- Budget opérationnel de programme central « sécurité et circulations routières », n° 207,
- Budget opérationnel de programme régional « sécurité et circulations routières », n° 207,
- Budget opérationnel de programme central « conduite et pilotage des politiques de l'agriculture » n° 215,
- Budget opérationnel de programme régional « conduite et pilotage des politiques de l'agriculture », n° 215,
- Budget opérationnel de programme central « conduite et pilotage des politiques d'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer », n° 217,
- Budget opérationnel de programme régional « conduite et pilotage des politiques d'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer », n° 217,
- Budget opérationnel de programme régional « moyens mutualisés des administrations déconcentrées », n° 333,
- Budget opérationnel de programme régional « opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État », n° 723.

## ARRÊTE

### Article 1 :

Subdélégation de signature est donnée à :

- Mme Catherine GAILDRAUD                      Directrice adjointe
- Mme Laure REVEL                                Secrétaire générale

à effet de signer dans les conditions fixées dans l'arrêté préfectoral susvisé, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes.

### Article 2 :

Subdélégation de signature est donnée aux gestionnaires ci-après :

- M. Thomas CHÉRAMY                            Chef du Service Habitat Construction
- M. Laurent CHARASSE                        Chef du Service Économie Agricole
- Mme Christine HEIDMANN                    Chef du Service Urbanisme et Appui aux Territoires
- Mme Clémence MEYRUEY                    Chef du service Environnement
- M. Christophe BRUNEL                        Chef du Service Circulation et Sécurité Routières

Subdélégation de signature est donnée à M. Michel Vayer, gestionnaire budget au sein du Secrétariat Général, pour valider tous les ordres de missions dans l'application informatique Chorus-DT, interfacé par le système d'information financière de l'État Chorus).

**Article 4 :**

Subdélégation de signature est donnée à :

- M. Bernard GAESSLER                      Adjoint au chef du service Environnement
- M. Marc COMAIRAS                      Adjoint au chef du service Environnement
- M. Mathias MONZIÉ                      Adjoint au chef du Service Urbanisme et Appui aux Territoires
- M. Loïc DUFFY                              Chef de l'unité Sécurité Routière, Transports et Ingénierie de Crise
- M. Lionel PARET                              Chef de l'unité Éducation Routière
- M. Marc HENNEBAUT                      Chef de l'unité Prospective, Études et Conjoncture
- Mme Catherine GOUBY                      Chef de l'unité Amélioration du Parc Privé et Renouveau Urbain
- M. Axel SCHALK                              Chef de l'unité Qualité Construction
- Mme Patricia HEDOUIN                      Chef de l'unité Ressources Humaines et Médico-Sociale
- Mme Marie-Hélène LACRAMPE              Adjointe au chef de l'unité Éducation Routière

à effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences les pièces de liquidation des dépenses.

**Article 5 :**

M. le directeur départemental des territoires de Saône-et-Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Saône-et-Loire.

Fait à Mâcon, le **15 OCT. 2019**

Le préfet,  
pour le préfet et par délégation,  
le directeur départemental

Jean-Pierre GORON

- Mme Bernadette FOURNIER                      Chef de la Mission Connaissance des Territoires et Prospective
- Mme Cécile DEDIENNE                      Adjoint au chef du service Habitat Construction
- M. Philippe ROBIN                      Adjoint au chef du service Économie Agricole
- M. Axel SCHALK                      Chef de l'unité Qualité Construction
- Mme Sylvie BARNEL                      Chef de l'unité Milieux naturels et Biodiversité
- Mme Sindie FROMENT                      Chef de l'unité Logement Public et politiques de l'habitat

à effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- les propositions d'engagements auprès du contrôleur financier déconcentré et les pièces justificatives qui les accompagnent,
- les pièces de liquidation des recettes et des dépenses,
- la constatation du service fait pour les dépenses correspondantes.

Subdélégation de signature est donnée à M. Patrice Vayer, Mme Alice Maître, instructeur(rice) au titre du logement social au sein du service habitat construction, pour valider tous les actes relevant de la compétence de l'ordonnateur dans l'application informatique Galion interfacée avec le système d'information financière de l'État (Chorus) :

- les engagements juridiques,
- la certification du service fait,
- les demandes de paiements,
- les ordres de recouvrer afférents.

### **Article 3 :**

Subdélégation de signature est donnée à :

- M. Thierry HEDOUIN                      Chef de l'unité Logistique et Moyens Financiers pi,
- M. Philippe CARNAT                      Adjoint logistique
- Mme Stéphanie DELONG                      Responsable du pôle financier

à effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- les fiches d'engagement auprès du contrôleur financier déconcentré,
- les pièces comptables et les documents relatifs à l'ordonnancement des dépenses et recettes,
- les pièces de liquidation des recettes et des dépenses.
- la constatation du service fait pour les dépenses correspondantes.